



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 29 janvier 2018, à 18h00,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 22/01/18

N° C-2018-01-29/00 – Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N° C-2018-01-29/01 - MOTION - DEVENIR DE LA COUR D'APPEL DE CAEN

Le 6 octobre dernier, votre gouvernement a lancé, par la voix de Madame BELLOUBET, Garde des Sceaux, une vaste concertation sur 5 chantiers de la justice qui visent principalement à simplifier les procédures, à opérer la transformation numérique de l'institution tout en garantissant une bonne organisation territoriale de la justice.

Une réforme du système dont chacun s'accordera à dire qu'elle est utile et que Caen comme toutes les villes de l'ouest de la Normandie entendent accompagner en proposant des mesures concrètes :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

RAPPELLE que la Cour d'appel de Caen présente les avantages suivants :

Elle bénéficie de bâtiments récents (1997) et entretenus qui ne nécessitent pas de travaux de réhabilitation importants.

Elle dispose d'un pôle performant de gestion de la dépense (CHORUS).

Elle entretient un partenariat historique avec la Faculté de Droit de l'Université de Caen.

S'ENGAGE à mettre immédiatement à disposition du Ministère les locaux de l'ancien tribunal d'instance pour conforter le rôle de la Cour d'appel de Caen dans l'organisation régionale de la Justice ;

DÉCIDE de faire valoir les atouts de la Cour d'appel auprès du Ministre de la Justice et du Premier ministre en mobilisant les élus de l'Ouest de la Normandie.

Caen, le 25 janvier 2018

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/02 - RAPPORT ANNUEL DE LA VILLE DE CAEN EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport de situation 2017 de la Ville de Caen en matière de développement durable préalablement au débat du projet de budget 2018.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/03 - PERSONNEL MUNICIPAL - PRÉSENTATION DU RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/04 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/05 - COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER - DETTE RÉCUPÉRABLE - ADOPTION DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/06 - EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DU CENTRE DES CONGRÈS DE CAEN - DÉCISION SUR LE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe d'exploitation du Parc des expositions et du Centre des congrès dans le cadre d'une délégation de service public,

APPROUVE les caractéristiques principales de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport,

DONNE son accord pour lancer une procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du Parc des expositions et du Centre des congrès,

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/07 - SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT HAUT DE BILAN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 905 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 30%

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE la garantie de la ville à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 905 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 69972 constitué de 2 lignes de Prêt ; ledit contrat est et fait partie intégrante de la présente délibération,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 6 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/08 - SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE - TRANSFERT DE PATRIMOINE - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 336 500 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 9,66 %

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE la garantie de la ville à hauteur de 9,66 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 336 500 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 71636 constitué d'une ligne de Prêt ; ledit contrat est et fait partie intégrante de la présente délibération,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 1,9 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/09 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE - MARCHÉ DE TRANSPORTS DE PLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention précisant les modalités de constitution d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen pour le marché de transports de plis,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/10 - CONVENTION GÉNÉRALE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la création du groupement de commandes "Domaines des technologies de l'information et de la communication" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire ainsi que les termes de la convention constitutive,

INDIQUE la résiliation des conventions de groupement de commandes préexistants et qui deviendraient surnuméraires en raison de leur objet,

PRECISE que les marchés déjà passés sur le fondement de ces conventions se poursuivent jusqu'à leurs termes,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents, avenants y afférents ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/11 - OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, VÉRIFICATION, MAINTENANCE RÉGLEMENTAIRE ET FONCTIONNELLE DES INSTALLATIONS DE BÂTIMENTS OU D'ÉQUIPEMENTS - CONVENTION GÉNÉRALE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la création du groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et les différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire, ainsi que les termes de la convention constitutive,

DIT que la présente convention constitutive entraîne la résiliation des conventions de groupement de commandes préexistantes et qui deviendraient surnuméraires en raison de leur objet,

PRECISE que les marchés déjà passés sur le fondement de ces conventions de groupement de commandes préexistantes seront menés jusqu'à leurs termes,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents, avenants y afférents ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/12 - NOVEMBRE GOURMAND - SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de mécénat.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention de mécénat avec le CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE dans le cadre de l'organisation de l'évènement "Novembre Gourmand" 2017.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/13 - RENTRÉE SCOLAIRE 2018 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la mise en œuvre de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018 pour l'ensemble des écoles publiques de la ville et de saisir le directeur académique en ce sens,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

42 pour - 10 contre (Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) -

N° C-2018-01-29/14 - DIRECTION DE L'EDUCATION - HARMONISATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la proposition de révision des périmètres scolaires pour une harmonisation des périmètres pour les écoles maternelles et la définition d'un seul périmètre par école conformément à la carte,

DIT que les voies ou segments de voies qui sont mentionnés intègrent les périmètres des écoles visées,

DIT que les propositions de modification impliquent que la sectorisation scolaire de la ville de Caen reposera désormais sur 31 périmètres contre 47 actuellement,

DIT que l'inscription à l'école est faite en maternelle pour la première scolarisation et à 6 ans au moment de l'instruction obligatoire et de l'entrée en élémentaire quel que soit le statut de l'école fréquentée auparavant (maternelle ou primaire),

DIT que les nouveaux périmètres seront mis en œuvre pour la campagne des inscriptions scolaires qui débutera en mars 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/15 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFECTÉES CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE (JOBS D'ÉTÉ) ASSOCIATION DROITS FONDAMENTAUX (CONCOURS DE PLAIDOIRIES) - COLLOQUES FRANCO-NORDIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- Centre Régional d'Information Jeunesse – jobs d'été 2018	6 000 €
- Association Droits Fondamentaux – concours de plaidoiries 2018	450 €
- Colloques Franco-nordiques	1 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/16 - ÉCLAT(S) DE RUE 2018 # 4 - PRÉSENTATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le déroulé de la Saison des Arts de la Rue,

SOLLICITE dans le cadre de cette nouvelle saison le Conseil Département du Calvados, le Conseil Régional de Normandie, l'ODIA, la SACD, la MATMUT, ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou tous documents se rapportant à ces subventions ainsi que tous documents se rapportant au festival.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/17 - CHARTE D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT SANITAIRE ET SOCIAL DES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la charte d'engagement du programme d'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution à Caen ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite charte et tout document relatif à la mise en œuvre du contenu de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/18 - SITE DU CHR CLÉMENCEAU - CESSION À LA SCDI LA CAENNAISE D'UNE EMPRISE À EXTRAIRE DE LA PARCELLE LX N°336 SISE AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder à la SCDI La Caennaise ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise d'environ 2 337 m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée section LX n°336, sise avenue Georges Clémenceau, au prix de 200 € HT/m² de surface de plancher pour le logement social et de 335 € HT/m² de surface de plancher pour le logement privé.

RAPPELLE que la cession ne pourra être régularisée qu'une fois la désaffectation et le déclassement de l'emprise de terrain concernée opérées,

PRECISE qu'au stade actuel du projet, sur la base des valeurs précédemment détaillées et d'une répartition de 1/3 de logements privés et de 2/3 de logements sociaux pour une constructibilité de 6 500 m², le prix de cession de l'emprise représente un montant de 1 592 500 € HT,

DIT que le prix définitif sera arrêté au vu de la surface de plancher telle que figurant dans le permis de construire et de ses éventuels modificatifs, jusqu'à la livraison du programme,

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre seront supportés par la Ville de Caen.

MENTIONNE que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant énoncées, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé avant le 1^{er} décembre 2018 en vue d'une régularisation de l'acte définitif de cession le 20 décembre 2018 au plus tard,

INDIQUE qu'il sera avisé de la nécessité de constituer une servitude au vu du découpage parcellaire définitif du lot J, au vu de la servitude de passage de câbles d'alarme détection incendie, de lignes téléphonique et d'une fibre optique grevant la parcelle LX n°336,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/19 - PRU GRÂCE DE DIEU - VERSEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'UN FOND DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE INTERCOMMUNALE CAEN - IFS - FLEURY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de solliciter le versement du fond de concours en faveur de la ville de Caen pour la réalisation d'une liaison douce intercommunale entre le quartier de la Grâce de Dieu à Caen, IFS et Fleury sur Orne, pour un montant de total de 66 361,28 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/20 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH Habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 3 135,95 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/21 - VILLE DE CAEN - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC M. GÉRARD MANNONI POUR ATTEINTE AU DROIT MORAL DE SON ŒUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes du protocole transactionnel portant sur l'atteinte portée au droit d'auteur de M. Gérard MANNONI suite à la suppression de son œuvre par la ville dans le cadre des travaux de réaménagement de la place de la République,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/22 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1^{er} janvier 2018, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux changements d'organisation et aux résultats des commissions administratives paritaires.

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, feront l'objet d'une délibération spécifique permettant ce mode de recrutement.

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/23 - PERSONNEL MUNICIPAL - ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de créer et d'attribuer, à compter du 1er janvier 2018, les primes et indemnités réglementaires au profit des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et ceux relevant de la filière police municipale ;

DIT que l'attribution du régime indemnitaire sera notifiée aux agents par arrêté individuel ;

DIT que les autres dispositions relatives au régime indemnitaire adoptées dans les délibérations sont maintenues ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/24 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉALISANT LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de créer 23 emplois d'agent recenseur, un emploi d'agent coordinateur et 3 emplois d'agent contrôleur pour la campagne de recensement 2018 prévue du 18 janvier au 24 février 2018,

INDIQUE que, pour l'exercice de leur mission, les agents recenseurs percevront une rémunération nette, versée en une seule fois, établie au regard de la quantité d'imprimés collectés ou remplis et par référence au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT UNITAIRE en €
1ère formation	10.00
Tournée de reconnaissance	20.00
2ème formation	10.00
Adresse enquêtée	0.70
Feuille de logement recensé	1.10
Bulletin individuel	1.00
Dossier d'adresse collective	0.52
Feuille d'adresse non enquêtée	0.52
Feuille de logement non enquêté	0.52
Frais de déplacement	Prêt de vélo

Le coordinateur et les trois contrôleurs bénéficieront d'une indemnité forfaitaire nette fixée comme suit :

- Coordonnateur : 510 €
- Contrôleur : 460 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/25 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES GROUPES D'ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" sur les bases suivantes : recrutement d'un collaborateur contractuel par référence au grade de rédacteur sur la base de l'échelon 7. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire ; cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 20%,

DÉCIDE de modifier la quotité d'un emploi pour le fonctionnement du même groupe pour un collaborateur contractuel par référence au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe sur la base de l'échelon 10. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire ; cet emploi sera modifié sur la base d'une quotité de travail de 90%,

DIT que ces deux emplois prendront effet au 1^{er} janvier 2018 pour se terminer à la fin du mandat électoral de l'assemblée délibérante,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-01-29/26 - INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX - MISE À JOUR DU TABLEAU RÉCAPITULATIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L 521 1-12 du CGCT,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 31 JANVIER 2018